

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Charles DAVIS

Formation de la Conscience

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1966, tome 64, p. 195-198

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

# Formation de la Conscience

*M. l'abbé Charles Davis, licencié en théologie, est professeur de théologie à Heythrop Collège, Oxford, et a été expert au Concile du Vatican II. L'article que nous publions de lui a paru dans « Catholic Herald », le journal catholique de Londres, en date du 12 août 1966. La traduction, revue par l'auteur, en est faite par M. le chanoine J. R. Fox, que nous remercions pour sa collaboration.*

*Les Echos*

Dans beaucoup de nos écoles et collèges catholiques les élèves reçoivent une notion fautive du péché.

Cela paraît sans doute paradoxal. L'idée de péché, me dira-t-on, est une donnée révélée, puisque le Christ nous a sauvés du péché. Aussi nos élèves doivent savoir distinguer les différentes catégories de péchés.

Et voilà précisément le point de départ de la difficulté.

Car le péché n'est pas un pur concept. Il est quelque chose de vécu, il est quelque chose qu'on « sent » quand on est conscient de sa propre culpabilité. Ce n'est que par la conscience personnelle qu'on peut juger de la rectitude d'une action. Voilà ce qu'oublie beaucoup d'éducateurs chrétiens.

La conscience est un acte personnel par lequel on juge si ce qu'on a l'intention de faire est bon ou mauvais. Cette activité, puisqu'elle provient de l'intelligence, évolue lentement et... a besoin de direction dans sa formation. Il importe que l'enfant, au cours de son éducation, sache distinguer entre les idées qu'il a reçues à l'école et celles qu'il a déduites de ses propres réflexions.

Nous obligeons l'enfant à apprendre par cœur les catégories de péchés : il a beau apprendre par cœur, (la métaphore est inexacte) ; l'enfant *ne prend pas à cœur* la nature du péché. Seules sont prises à cœur les idées que l'enfant médite lui-même.

Une décision personnelle ne vient que d'un jugement personnel. Sans décision personnelle il n'y a pas de culpabilité, bien que l'enfant puisse et doive apprendre, de ses supérieurs, qu'une telle action est bonne ou mauvaise. Mais si cette décision est vraiment celle de l'enfant lui-même, il faut qu'il soit formé à accepter ce que lui disent ses parents et ses professeurs, à l'accepter librement, à en prendre conscience. Il ne suffit pas de connaître les mots d'un commandement ; l'enfant doit connaître le vrai sens de celui-ci, même s'il va le transgresser.

Il arrive souvent que par notre système d'éducation catholique mal compris, on étouffe la conscience personnelle de l'enfant. Au lieu de la développer, nous fourrons dans la tête de l'élève une liste détaillée de péchés classifiés. L'esprit de l'enfant en est suffoqué. N'étant pas encore capable de faire sien tout ce qu'il apprend en classe, intimidé par l'autorité, l'enfant (je le répète) ne voit plus la différence entre les fruits de ses propres réflexions et les impressions qui lui viennent par la bouche de ses professeurs ou par la lecture de ses livres.

S'il s'agit du sacrement de pénitence, l'enfant mal formé se confessera en répétant des formules apprises, sans savoir qu'un acte de conscience personnelle est nécessaire à la culpabilité. D'où vient le triste aveu d'un malade qui s'accuse d'avoir manqué la messe du dimanche ; d'où vient aussi la paralysie de beaucoup de gens qui se trouvent devant la nécessité de porter un jugement moral sur une question qui n'est pas inscrite dans leur catéchisme. Il y a en effet des chrétiens qui sont moralement déformés parce que leur mauvaise éducation a détruit chez eux le pouvoir de se servir de leur conscience personnelle.

On rencontre, par exemple, cette habitude pernicieuse d'annoncer sans nuance aux petits qu'une violation de telle loi de l'Eglise est un péché mortel. Le mot même « mortel » devrait montrer que l'expression « péché mortel » signifie un péché qui comporte la culpabilité personnelle.

Il n'y a que Dieu et la conscience de la personne même qui peuvent juger si un tel péché a été commis ou pas. Il ne faut pas que les prêtres et les professeurs empiètent sur les prérogatives de Dieu. Tout ce qu'ils peuvent dire — et tout ce que le texte officiel de l'Eglise dit — c'est qu'une telle loi de l'Eglise est un commandement grave qui doit être observé. Si l'enfant n'obéit pas à cette loi, le degré du péché de désobéissance dépend de sa compréhension du mot « obligation ». Annoncer, d'une façon simpliste, que tel ou tel acte est un péché mortel est une inexactitude brutale. Mais les éducateurs continuent à le dire, sans le qualifier, ni l'expliquer, parce qu'ils ne veulent pas se rendre compte que le péché comporte un acte de conscience personnelle, surtout quand il s'agit d'une loi positive de l'Eglise, — (à la différence des grands commandements de la loi naturelle « inscrite en leur cœur »).

Des circonstances peuvent survenir qui excusent un tel précepte, et un chrétien formé devrait pouvoir juger de la validité de son excuse, selon sa conscience à lui. Il est faux de lui dire carrément qu'il commet un péché mortel s'il transgresse cette loi.

Car il faut une conscience plus évoluée pour apprécier personnellement la gravité d'une loi positive que pour percevoir une transgression comme quelque chose de mauvais en soi. Par exemple, on dit aux enfants, et aux gens simples, qu'ils pécheront s'ils manquent la messe du dimanche. Mais souvent ces gens obéissent à cette loi parce qu'ils ont peur d'une autorité visible ; ils n'ont pas compris qu'ils doivent aller à la messe par *obligation morale*, (et qu'ils devraient *vouloir* y aller).

Si non, ces gens ne pourraient jamais avoir une vraie compréhension de ce qu'est le péché mortel. Le péché mortel deviendrait pour eux une *chose* qui leur arrive du dehors, qui les prend au piège, plutôt qu'une décision prise par eux au fonds de leur personnalité.

### **En quoi donc consiste le péché mortel ?**

Pour un homme en état de grâce le péché mortel est un changement d'attitude qui se fait aux profondeurs de son être. Il y a en effet chez tout homme, dans les décisions

qu'il prend au jour le jour, un état de choix permanent qui détermine la direction principale de sa volonté et qui définit son attitude envers la vie.

Il s'agira d'un choix de la volonté de Dieu pour un chrétien. Sans doute celui-ci ne se conformera pas toujours aux exigences de son état de grâce : donc il commettra des péchés véniels. Mais son attitude fondamentale, qui modifie les autres choix qu'il fait, demeurera jusqu'à ce qu'il transforme son état par un péché mortel *délibéré*.

Or, un tel péché délibéré (contre la foi ou autre vertu), renverse ce choix, cette décision fondamentale, et fait que l'homme adopte une *autre* attitude habituelle envers les jugements moraux de la conscience personnelle.

L'homme considérera les choses morales dans cette perspective défectueuse jusqu'à ce qu'il y ait une nouvelle conversion, une vraie *repentance*.

Charles DAVIS